

RCS : LE MANS Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00081 Numéro SIREN : 315 348 169 Nom ou dénomination : SOCOFLEC
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2019 sous le numéro de dépôt 3683



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SOCOFLEC

Rue Henri DUNANT
72200 - LA FLECHE

S.A.S. au capital de 1 500 000 €
R.C.S. LE MANS 315 348 169

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018

Comptes certifiés conformes

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et AssociésSociété civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 04/05/2018, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. SOCOFLEC** relatifs à l'exercice du **1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	21 250 421 €
■ Chiffre d'affaires	78 872 245 €
■ Bénéfice net comptable	1 386 304 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 26/03/2019

Yohan DEGRES

Grégoire BUNOT



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	25 433 213	15 905 918	9 527 294	9 977 398
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	2 175 980	83 750	2 092 229	2 094 659
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	87 429	83 750	3 678	6 108
FONDS COMMERCIAL (1)	2 088 551		2 088 551	2 088 551
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 609 044	15 822 167	4 786 877	5 069 103
TERRAINS	817 279	251 177	566 102	573 081
CONSTRUCTIONS	13 025 751	9 939 967	3 085 784	3 358 466
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 917 920	4 942 555	975 364	1 084 900
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	796 445	688 467	107 978	52 654
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	51 647		51 647	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 648 187		2 648 187	2 813 635
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 999 721		1 999 721	1 993 112
PRETS	569 235		569 235	743 211
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	79 230		79 230	77 311
ACTIF CIRCULANT	11 723 126		11 723 126	12 606 743
STOCKS ET EN-COURS	6 446 941		6 446 941	6 192 102
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	25 199		25 199	22 662
MARCHANDISES	6 421 742		6 421 742	6 169 439
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 368 952		2 368 952	1 781 381
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	387 365		387 365	383 216
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 981 586		1 981 586	1 398 165
CREANCES DIVERSES (3)	380 293		380 293	1 129 366
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	478 285		478 285	576 146
DISPONIBILITES	2 017 378		2 017 378	2 891 247
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	31 274		31 274	36 499
TOTAL GENERAL	37 156 339	15 905 918	21 250 421	22 584 142
(1) Dont droit au bail			41 805	25 310
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	8 021 400	8 637 172
CAPITAL	1 500 000	1 500 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	110 373	110 373
RESERVES	5 024 722	4 888 510
RESERVE LEGALE	150 000	150 000
AUTRES RESERVES	4 874 722	4 738 510
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 386 304	2 138 289
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>8 021 400</i>	<i>8 637 172</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	187 973	225 484
PROVISIONS POUR RISQUES	187 973	225 484
DETTES (1)	13 041 048	13 721 485
DETTES FINANCIERES (2)	3 592 940	4 006 154
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	1 873 228	2 311 102
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 719 711	1 695 052
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	1 137	778
DETTES D'EXPLOITATION	9 315 245	9 599 115
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 964 957	6 335 948
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 120 082	3 057 474
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	230 205	205 692
DETTES DIVERSES	124 826	115 435
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	11 190	46 993
AUTRES DETTES DIVERSES	113 636	68 442
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 898	
TOTAL GENERAL	21 250 421	22 584 142
(1) Dont à plus d'un an	2 296 085	2 624 292
Dont à moins d'un an	10 744 962	11 097 192
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		155 779



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	75 060 417	72 923 141
VENTES DE MARCHANDISES	73 840 705	71 925 112
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	18 651	20 960
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 012 888	860 799
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>74 872 245</i>	<i>72 806 872</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	20 484	
TRANSFERTS DE CHARGES	141 192	91 646
AUTRES PRODUITS	26 494	24 623
CHARGES D'EXPLOITATION	71 714 136	69 575 834
ACHATS DE MARCHANDISES	58 186 053	55 906 451
VARIATION DES STOCKS	(252 302)	5 611
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	98 615	120 602
VARIATION DES STOCKS	(2 536)	(2 422)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 833 582	4 545 669
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	964 400	931 808
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 641 503	5 584 852
CHARGES SOCIALES	1 604 078	1 543 903
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	627 355	931 363
AUTRES CHARGES	13 385	7 993
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 346 281	3 347 307
PRODUITS FINANCIERS	37 159	30 296
PARTICIPATIONS	18 074	4 655
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	2 458	(1 026)
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	16 626	26 667
CHARGES FINANCIERES	52 842	65 707
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	52 411	65 527
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	430	180
RESULTAT FINANCIER	(15 682)	(35 411)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 330 598	3 311 895



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	105 928	214 905
SUR OPERATIONS DE GESTION	46 372	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	9 356	214 905
REPRISES SUR PROVISIONS	50 200	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	726 692	244 661
SUR OPERATIONS DE GESTION	692 691	630
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	12	50 465
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	33 989	193 566
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(620 764)	(29 756)
PARTICIPATION DES SALAIRES	695 104	690 643
IMPOTS SUR LES BENEFICES	628 426	453 207
<i>Total des produits</i>	<i>75 203 506</i>	<i>73 168 343</i>
<i>Total des charges</i>	<i>73 817 201</i>	<i>71 030 054</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 386 304	2 138 289
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	9 599	9 724

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement, car il n'a pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	15 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 667 actions de 173.07 euros.

Fonds commercial

* OBI	Acquisition le 21/01/1993	30 490
* FLEDIS (ex. ESCALE)	Fusion le 25/06/1997	2 058 062
		2 088 552

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	2 175 981			2 175 981
Immobilisations corporelles	20 439 371	343 516	173 843	20 609 045
Immobilisations financières - titres	1 993 113	6 621	12	1 999 722
Immobilisations financières - créances	820 523	8 623	180 680	648 466
	25 428 988	358 760	354 535	25 433 213

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	81 321	2 430		83 751
Immobilisations corporelles	15 370 268	625 742	173 843	15 822 167
	15 451 589	628 172 (*)	173 843	15 905 918
(*) Dont dotation : . linéaire		498 572		
. dégressive		128 783		
. exceptionnelle		816		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	225 485	33 173	70 685	187 973
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	225 485	33 173 (*)	70 685 (*)	187 973
(*) Dont : . exploitation			20 485	
. financier				
. exceptionnel		33 173	50 200	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	47 585
- montants repris parce que devenus sans objet :	23 100

La dotation aux provisions pour risques et charges correspondent à un redressement suite à un contrôle URSSAF.

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	648 466	41 805	606 661
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 368 952	2 368 952	
Créances diverses	380 294	380 294	
Charges constatées d'avance	31 275	31 275	
	3 428 986	2 822 326	606 661

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	635	635		
Emprunts bancaires (1)	1 872 593	617 857	1 209 038	45 699
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 719 712	1 032 413	687 298	
Avances, acompte reçus sur commandes	1 137	1 137		
Dettes d'exploitation	9 315 246	8 961 195		354 051
Dettes diverses	124 827	124 827		
Produits constatés d'avance	6 898	6 898		
	13 041 048	10 744 963	1 896 336	399 750

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	301 000
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	582 986
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	836 006

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	7
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	20

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	54 102 431
- Drive	4 470 271
- Station-service	15 947 900
- Restauration	351 643
	74 872 425

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	9
- Agents de maîtrise	32
- Employés	221
	261

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 348 863t, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 296 352 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement CVAE	0	1 193
Remboursement TICFE	0	44 679
Article 700 CPC, litige social	0	500
Cessions immobilisations corporelles	0	9 345
Cessions immobilisations financières	12	12
Reprise provision litige fournisseur	0	23 100
Amendes et pénalités	2 430	0
Abandon de créance	166 667	0
Indemnités de litiges prud'homaux	23 595	27 100
Versement fonds indemnité fin de carrière	500 000	0
Dotation exceptionnelle sur mise au rebut	816	0
Provision suite contrôle URSSAF	33 173	0
	726 693	105 929

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	354 051
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	341 053
	<u>695 104</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	959 804
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-331 378
	<u>628 426</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	206 320
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	216 744

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	DETTE GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	1 823 415	1 823 415	2 147 880
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-
(1) Nantissement du fonds de commerce			

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	6 241 072	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 32.50 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

() Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 580 000 €

La société externalise la gestion des indemnités de départ à la retraite, elle verse ainsi des cotisations pour alimenter ce fonds. Le total net du fonds est de 497 841 €.

Entreprises liées	S.A.S. BAZAR FLECHOIS 72200 LA FLECHE RCS LE MANS 602 037 715		AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	568 104	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Produits de participation	-	-	-
Autres produits financiers	9 599	-	-
Charges financières	-	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %	S.A.S. BAZAR FLECHOIS 72200 LA FLECHE RCS LE MANS 602 037 715	
Capital	55 920	
Capitaux propres autres que le capital	541 615	
Quote-part du capital détenu	95.60%	
Valeur brute des titres détenus	568 104	
Valeur nette des titres détenus	568 104	
Prêts et avances consentis	-	
Cautions & avals donnés	-	
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	362 415	
Résultat du dernier exercice clos	256 656	
Dividendes encaissés	9 599	

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SOCOFLEC
Société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Siège social : Rue Henri Dunant
72200 LA FLECHE
315 348 169 RCS LE MANS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 1 386 304,51 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 386 304,51 euros

A titre de dividendes 1 378 053,00 euros
Soit 159 euros par action

Le solde 8 251,51 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 4 882 974,12 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 377 099 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 954 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/12/2015	1 603 395 €	8 667	1 602 285 €	1 110 €
31/12/2016	2 002 077 €	8 667	2 000 691 €	1 386 €
31/12/2017	2 002 077 €	8 667	2 000 691 €	1 386 €

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. GENTET Xavier





sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Greff

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

SOCOFLEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 €

Rue Henri Dunant

72200 LA FLECHE

RCS LE MANS B 315 348 169

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros - RC Le Mans B 438 422 495
N° intracommunautaire FR 71 438 422 495



sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

SOCOFLEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 €

Rue Henri Dunant

72200 LA FLECHE

RCS LE MANS B 315 348 169

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCOFLEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation des stocks notamment :

- ✧ par l'assistance à l'inventaire physique,
- ✧ par la revue analytique des stocks,
- ✧ par le contrôle des quantités et de l'évaluation des stocks par sondage,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le Président.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LE MANS, le 3 juin 2019
Pour le CABINET SOGEC AUDIT


Didier ROUILLARD
Commissaire aux Comptes



SOGECAUDIT

Commissariat aux Comptes

SARL au Capital de 10 000€

167 Quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS

Tél. 02 43 40 76 00 - Fax 02 43 40 76 29

RC Le Mans 438 422 495 - SIRET 438 422 495 00020



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	25 433 213	15 905 918	9 527 294	9 977 398
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	2 175 980	83 750	2 092 229	2 094 659
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	87 429	83 750	3 678	6 108
FONDS COMMERCIAL (1)	2 088 551		2 088 551	2 088 551
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 609 044	15 822 167	4 786 877	5 069 103
TERRAINS	817 279	251 177	566 102	573 081
CONSTRUCTIONS	13 025 751	9 939 967	3 085 784	3 358 466
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 917 920	4 942 555	975 364	1 084 900
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	796 445	688 467	107 978	52 654
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	51 647		51 647	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 648 187		2 648 187	2 813 635
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 999 721		1 999 721	1 993 112
PRETS	569 235		569 235	743 211
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	79 230		79 230	77 311
ACTIF CIRCULANT	11 723 126		11 723 126	12 606 743
STOCKS ET EN-COURS	6 446 941		6 446 941	6 192 102
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	25 199		25 199	22 662
MARCHANDISES	6 421 742		6 421 742	6 169 439
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 368 952		2 368 952	1 781 381
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	387 365		387 365	383 216
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 981 586		1 981 586	1 398 165
CREANCES DIVERSES (3)	380 293		380 293	1 129 366
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	478 285		478 285	576 146
DISPONIBILITES	2 017 378		2 017 378	2 891 247
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	31 274		31 274	36 499
TOTAL GENERAL	37 156 339	15 905 918	21 250 421	22 584 142
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			41 805	25 310
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	8 021 400	8 637 172
CAPITAL	1 500 000	1 500 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	110 373	110 373
RESERVES	5 024 722	4 888 510
RESERVE LEGALE	150 000	150 000
AUTRES RESERVES	4 874 722	4 738 510
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 386 304	2 138 289
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	8 021 400	8 637 172
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	187 973	225 484
PROVISIONS POUR RISQUES	187 973	225 484
DETTES (1)	13 041 048	13 721 485
DETTES FINANCIERES (2)	3 592 940	4 006 154
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	1 873 228	2 311 102
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 719 711	1 695 052
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	1 137	778
DETTES D'EXPLOITATION	9 315 245	9 599 115
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 964 957	6 335 948
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 120 082	3 057 474
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	230 205	205 692
DETTES DIVERSES	124 826	115 435
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	11 190	46 993
AUTRES DETTES DIVERSES	113 636	68 442
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 898	
TOTAL GENERAL	21 250 421	22 584 142
(1) Dont à plus d'un an	2 296 085	2 624 292
Dont à moins d'un an	10 744 962	11 097 192
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		155 779

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	75 060 417	72 923 141
VENTES DE MARCHANDISES	73 840 705	71 925 112
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	18 651	20 960
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 012 888	860 799
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	74 872 245	72 806 872
REPRISES SUR PROVISIONS	20 484	
TRANSFERTS DE CHARGES	141 192	91 646
AUTRES PRODUITS	26 494	24 623
CHARGES D'EXPLOITATION	71 714 136	69 575 834
ACHATS DE MARCHANDISES	58 186 053	55 906 451
VARIATION DES STOCKS	(252 302)	5 611
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	98 615	120 602
VARIATION DES STOCKS	(2 536)	(2 422)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 833 582	4 545 669
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	964 400	931 808
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 641 503	5 584 852
CHARGES SOCIALES	1 604 078	1 543 903
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	627 355	931 363
AUTRES CHARGES	13 385	7 993
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 346 281	3 347 307
PRODUITS FINANCIERS	37 159	30 296
PARTICIPATIONS	18 074	4 655
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	2 458	(1 026)
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	16 626	26 667
CHARGES FINANCIERES	52 842	65 707
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	52 411	65 527
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	430	180
RESULTAT FINANCIER	(15 682)	(35 411)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 330 598	3 311 895



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	105 928	214 905
SUR OPERATIONS DE GESTION	46 372	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	9 356	214 905
REPRISES SUR PROVISIONS	50 200	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	726 692	244 661
SUR OPERATIONS DE GESTION	692 691	630
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	12	50 465
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	33 989	193 566
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(620 764)	(29 756)
PARTICIPATION DES SALAIRES	695 104	690 643
IMPOTS SUR LES BENEFICES	628 426	453 207
<i>Total des produits</i>	<i>75 203 506</i>	<i>73 168 343</i>
<i>Total des charges</i>	<i>73 817 201</i>	<i>71 030 054</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 386 304	2 138 289
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	9 599	9 724
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement, car il n'a pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	15 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 667 actions de 173.07 euros.

Fonds commercial

* OBI	Acquisition le 21/01/1993	30 490
* FLEDIS (ex. ESCALE)	Fusion le 25/06/1997	2 058 062
		2 088 552

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	2 175 981			2 175 981
Immobilisations corporelles	20 439 371	343 516	173 843	20 609 045
Immobilisations financières - titres	1 993 113	6 621	12	1 999 722
Immobilisations financières - créances	820 523	8 623	180 680	648 466
	25 428 988	358 760	354 535	25 433 213

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	81 321	2 430		83 751
Immobilisations corporelles	15 370 268	625 742	173 843	15 822 167
	15 451 589	628 172 (*)	173 843	15 905 918
(*) Dont dotation : . linéaire		498 572		
. dégressive		128 783		
. exceptionnelle		816		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	225 485	33 173	70 685	187 973
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	225 485	33 173 (*)	70 685 (*)	187 973
(*) Dont : . exploitation			20 485	
. financier				
. exceptionnel		33 173	50 200	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	47 585
- montants repris parce que devenus sans objet :	23 100

La dotation aux provisions pour risques et charges correspondent à un redressement suite à un contrôle URSSAF.

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	648 466	41 805	606 661
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 368 952	2 368 952	
Créances diverses	380 294	380 294	
Charges constatées d'avance	31 275	31 275	
	3 428 986	2 822 326	606 661

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	635	635		
Emprunts bancaires (1)	1 872 593	617 857	1 209 038	45 699
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 719 712	1 032 413	687 298	
Avances, acompte reçus sur commandes	1 137	1 137		
Dettes d'exploitation	9 315 246	8 961 195		354 051
Dettes diverses	124 827	124 827		
Produits constatés d'avance	6 898	6 898		
	13 041 048	10 744 963	1 896 336	399 750

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	301 000
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	582 986
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	836 006

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	7
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	20

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	54 102 431
- Drive	4 470 271
- Station-service	15 947 900
- Restauration	351 643
	74 872 425

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	9
- Agents de maîtrise	32
- Employés	221
	261

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 348 863t, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 296 352 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement CVAE	0	1 193
Remboursement TICFE	0	44 679
Article 700 CPC, litige social	0	500
Cessions immobilisations corporelles	0	9 345
Cessions immobilisations financières	12	12
Reprise provision litige fournisseur	0	23 100
Amendes et pénalités	2 430	0
Abandon de créance	166 667	0
Indemnités de litiges prud'homaux	23 595	27 100
Versement fonds indemnité fin de carrière	500 000	0
Dotation exceptionnelle sur mise au rebut	816	0
Provision suite contrôle URSSAF	33 173	0
	726 693	105 929

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	354 051
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	341 053
	<u>695 104</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	959 804
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	<u>-331 378</u>
	628 426

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	206 320
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	216 744

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	DETTES GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	1 823 415	1 823 415	2 147 880
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-
(1) Nantissement du fonds de commerce			

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	6 241 072	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 32.50 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 580 000 €

La société externalise la gestion des indemnités de départ à la retraite, elle verse ainsi des cotisations pour alimenter ce fonds. Le total net du fonds est de 497 841 €.

Entreprises liéesS.A.S. BAZAR FLECHOIS
72200 LA FLECHE
RCS LE MANS 602 037 715AVEC LIEN DE
PARTICIPATION

Participations	568 104	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Produits de participation	-	-
Autres produits financiers	9 599	-
Charges financières	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %S.A.S. BAZAR FLECHOIS
72200 LA FLECHE
RCS LE MANS 602 037 715

Capital	55 920
Capitaux propres autres que le capital	541 615
Quote-part du capital détenu	95.60%
Valeur brute des titres détenus	568 104
Valeur nette des titres détenus	568 104
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	362 415
Résultat du dernier exercice clos	256 656
Dividendes encaissés	9 599

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.